

On marche sur la dette !

Warren Buffett (Homme le plus riche du monde en 2005) : « Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner. »

Henry Ford : « C'est une chance que les gens de la nation ne comprennent pas notre système bancaire et monétaire, parce que si tel était le cas, je crois qu'il y aurait une révolution avant demain matin. »

Janvier 2013

? Qu'est-ce que la dette publique ? Lorsque dans un budget, les recettes sont inférieures aux dépenses, il y a déficit. On appelle dette publique la somme des déficits annuels cumulés des budgets des administrations publiques (Etats, collectivités territoriales et organismes de Sécurité sociale). Mécaniquement, la dette augmente chaque fois qu'un nouveau déficit survient et qu'il est financé par un emprunt. D'une année sur l'autre, le paiement des intérêts (charge de la dette) liés à ces emprunts vient accentuer le volet dépenses du budget, le poids de ces intérêts peut générer un nouveau déficit.



Quel est le montant de la dette publique en France ? Il est de 1830 milliards d'euros en 2012. Les intérêts annuels payés sur cette dette sont actuellement de 48 milliards d'euros, soit 132 millions d'euros chaque jour ! Soit encore un peu plus de 5 millions d'euros chaque heure ! Les recettes de l'impôt sur le revenu ne suffisent pas pour payer ces intérêts !



D'où vient la dette publique ? Les soldes primaires des budgets (avant paiement des intérêts liés à la dette) des administrations publiques ont été assez stables sur 35 ans (de 1973 à 2008), et en moyenne de -5,9 Mds d'euros par an (base euros constants 2009), variant de -40 milliards d'euros à +25 milliards d'euros selon les années. Globalement, le cumul des soldes primaires des administrations publiques sur cette période représente une dette totale de 120 milliards d'euros (montant de la dette s'il n'y avait pas d'intérêts à payer). Ces 120 Mds sont donc devenus 1830 Mds du fait des intérêts, soit environ 15 fois plus !



A qui la faute ?

Hypothèse 1 : Explosion des dépenses publiques ? Nous vivons au-dessus de nos moyens ?

La part des dépenses publiques par rapport au PIB (richesses produites chaque année) est très stable, d'environ 52,8% du PIB entre 1998 et 2008, alors que sur la même période, la dette passait de 60% à 68% du PIB ! Une augmentation d'environ 120 Mds ; donc ... **HYPOTHÈSE REJETÉE !**



Hypothèse 2 : Le mode de financement est à revoir ? Il faut rappeler que c'est une loi de 1973 qui interdit à la France de se financer auprès de sa banque centrale, loi prolongée en 1992 avec le Traité de Maastricht, concernant la Banque centrale européenne (BCE). Ce sont les gouvernements qui ont délibérément fait le choix de se financer exclusivement sur les marchés financiers, contrairement aux Etats-Unis, qui peuvent s'abreuver en liquidités auprès de la Réserve fédérale (leur BCE), les pays membres de la zone euro se sont privés d'un tel outil. L'an passé la BCE a prêté 1 000 Mds d'euros au taux avantageux de 1 % aux banques privées qui à leur tour les ont prêtés aux différents pays européens à des taux allant de 2,5% à 12% ! Avant 1973, la France pouvait emprunter auprès de la Banque de France à 0% ! Pour justifier les taux élevés pratiqués, les banques privées avancent l'argument du « risque de défaut » qui pèse sur les titres de certains pays, mais ce risque est très relatif puisque la BCE garantit désormais les créances détenues par les banques privées en leur rachetant les titres des Etats... **HYPOTHÈSE VALIDÉE !**



Hypothèse 3 : Les recettes sont insuffisantes ? Force est de constater la très importante baisse des recettes fiscales. Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) est passé de 50% dans les années 80 à 33% aujourd'hui. Et il ne s'agit-là que d'un taux de base, les sociétés du CAC 40 par exemple ne paient que 8% d'impôts ! Ce qui occasionne des pertes fiscales de l'ordre de 22 Mds d'euros par an.

Les très grandes sociétés paient en moyenne 2,3 fois moins d'impôts que les PME. Une entreprise de moins de 20 salariés paie en moyenne 27% d'impôts, elle ! Il faut y rajouter tous les régimes dérogatoires mis en évidence par la Cour des comptes elle-même en 2011. Cette dernière estime la perte à 75Mds d'euros par an. Ajoutons encore la niche Copé sur la défiscalisation d'une partie des plus-values lors de la vente de filiales qui a coûté 4 Mds d'euros en 2009. Depuis trente ans, les cadeaux fiscaux, à travers des méthodes d'« optimisation fiscale », profitent davantage aux multinationales qu'aux PME.

De façon générale, les impôts progressifs ont vu leur part dans les recettes fiscales diminuer : l'impôt sur le revenu est devenu de moins en moins progressif, passant de 13 tranches en 1986 à 5 aujourd'hui. Son taux d'imposition sur la tranche la plus élevée des revenus est passé dans le même temps de 65% en 1986 à 41%. La défiscalisation des heures supplémentaires a coûté 4 Mds d'euros chaque année. La baisse de la TVA dans la restauration qui coûte 3 Mds d'euros aux finances publiques, et pour quels résultats ? Les différentes exonérations de cotisations sociales mises en évidence dans le rapport du sénateur Yves Jégou sont associées à une perte de 42 Mds d'euros en 2009.

Gilles Carrez député UMP et rapporteur du budget à l'Assemblée nationale a dans un rapport précisé que si nous avions gardé le niveau d'imposition de la fin des années 90 en France, la dette du pays serait inférieure à ce qu'elle est d'environ 400 Mds d'euros !

Bref, l'Etat français a allégé de manière très importante les impôts dus par les grandes entreprises et les ménages les plus aisés, en voulant au passage nous persuader que ceux-ci investiraient massivement l'argent mis de côté dans la consommation et l'investissement. Or, les ménages aisés et les entreprises bénéficiant de ces largesses, en ont profité pour investir l'argent dégagé en produits financiers et en spéculation, plutôt que dans "l'économie réelle". Est-ce légitime alors de demander à tous et aux plus pauvres en particulier, de payer la note qui en résulte ?!

Cette dette n'est pas la nôtre !... **HYPOTHÈSE VALIDÉE !**



Hypothèse 4 : La politique de l'euro fort aurait un effet négatif sur la dette ? Cette politique très caractéristique des Institutions européennes est motivée par la volonté de protéger les rentiers et le capital. La BCE rendue indépendante (de toute action démocratique, mais dépendante de l'oligarchie au pouvoir) veille à conserver un euro fort. Cette politique monétaire a pour but de contenir l'inflation et donc de protéger le capital de toute érosion. Ce faisant, les produits européens ont perdu de leur compétitivité à l'international et la balance commerciale française se dégrade fortement. Conséquences : perte de rentrées fiscales, des licenciements qu'il faut encadrer socialement et un budget national qui pâtit de ces choix caractéristiques de l'ultralibéralisme ... **HYPOTHÈSE VALIDÉE !**



Hypothèse 5 : La crise financière de 2007-2008 est un facteur aggravant ? La dette qui représentait 68% du PIB en 2008 est passée à 87% du PIB en 2011 ! Il est clair que les frasques spéculatives de l'industrie financière ont eu des conséquences sur l'économie réelle des pays (renflouement des comptes des banques par la puissance publique, difficultés d'accès à des prêts pour les entreprises, ...). Crise, oui, mais pour qui ? Les profits des banques n'ont jamais été aussi élevés. On pouvait lire dans le journal *Le Monde* en février 2012 : « Six milliards d'euros. En pleine crise financière, BNP Paribas s'offre le luxe d'afficher, pour 2011, l'année du chaos dans la zone euro et de la débandade de la Grèce, l'un des plus gros profits du CAC 40. La banque française [...] s'impose dans le club très fermé des entreprises les plus rentables de France, derrière le pétrolier Total (plus de 12 milliards d'euros de bénéfices). » ... **HYPOTHÈSE VALIDÉE !**

Qu'est-ce qu'on peut faire ?



Proposition 1 : Diminuer les dépenses ? C'est ce que l'on entend à longueur de journée sur les ondes, seul moyen de rassurer les marchés. Les libéraux n'ont cessé de retourner contre le peuple, la situation qu'ils ont créée en libérant les mouvements de capitaux, en laissant se développer les paradis fiscaux, en éloignant la sphère financière spéculative de tout contrôle citoyen. Les dépenses publiques ne sont pas un luxe, mais une nécessité vitale pour assurer le bon fonctionnement des services publics et les investissements pour l'avenir. Investir dans les hôpitaux, les écoles, le développement d'énergies propres, est indispensable pour une nation qui respecte sa population. Il y a d'autres dividendes que ceux que ne cessent de convoiter les capitalistes sans scrupules, ceux de la paix sociale, du développement respectueux des hommes et de l'environnement sont bien supérieurs ... **PROPOSITION REJETÉE !**

Proposition 2 : Augmenter les recettes ? C'est au regard du développement de l'hypothèse 3 précédente (voir un peu plus haut), une mesure de justice avant tout. Cette mesure est nécessaire, mais ne sera pas suffisante eu égard au montant atteint de la dette et des intérêts annuels qu'elle génère maintenant. ... **PROPOSITION VALIDÉE !**

Proposition 3 : Annuler en totalité ou parties la dette ? La crise dite financière qui a commencé en 2007 a plombé les budgets publics, le niveau atteint par les dettes publiques ainsi que les intérêts qui en découlent sont devenus insoutenables. Si le droit international impose aux pouvoirs publics de protéger en priorité les droits humains, il n'existe pas en droit international, d'obligation absolue de rembourser les dettes pour un Etat souverain. La Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, et celle de 1986 sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales, ainsi que la Commission de Droit international de l'ONU offrent tous les appuis juridiques nécessaires de droit international pour contester la légitimité d'une dette publique. Il faut pour engager cette bataille, une forte volonté politique animée d'une conviction d'opposition aux marchés financiers hégémoniques, que l'on ne peut espérer sans une mobilisation massive et organisée des citoyens.

D'un point de vue historique, le refus par un Etat de payer une dette n'a rien d'exceptionnel et n'aboutit pas à la catastrophe. Entre 1846 et 2008 on peut dénombrer au niveau international 169 défauts de paiement qui ont duré en moyenne trois ans. Deux économistes de la Banque interaméricaine notent que chaque fois : « Les périodes de défaut de paiement marquent le début de la récupération économique. ». Récemment, la Russie en 1998, l'Argentine en 2001, le Paraguay en 2005 et l'Equateur en 2007 ont confirmé cette observation en opposant un refus de paiement sur leur dette.

Un cas d'école, l'Islande, un modèle de sortie de crise : avant 2007, les banques islandaises se gointraient de titres spéculatifs pourris, participant ainsi grandement à ce qui allait devenir la crise dite financière. L'Islande était alors présentée comme le bon élève. Du haut de leur statut d'experts, les agences de notation ne tarissaient pas d'éloges et cautionnaient de leur triple A ce modèle à suivre. La chute du système bancaire qui survint, suite à ces frasques spéculatives emporta dans la tourmente les banques islandaises. Pour "sauver" le système bancaire, le gouvernement nationalisa les banques, provoquant ainsi un transfert des dettes privées vers la dette publique, celle-ci passa de 22% du PIB en 2007 à 100% en 2011 ! Toutefois, devant la grogne des Islandais qui se sont massivement mobilisés, la décision de prendre en charge les dettes occasionnées par les banques fut soumise par deux fois à référendum, et deux fois très clairement rejetée. Quand le peuple prend la parole ...

Quelles conséquences fâcheuses pour ces pays qui ont osé la rébellion ? Aucune, bien au contraire, leur dette fut chaque fois renégociée à leur avantage et leur croissance dans les années qui suivirent s'en est trouvée grandement améliorée. Mieux, un pays comme la Norvège en 2006 a reconnu unilatéralement le caractère indigne de la créance qu'il détenait envers l'Equateur, l'Egypte, la Jamaïque, le Pérou et la Sierra Leone.

Les fondements juridiques pour déclarer la nullité totale ou partielle des dettes publiques existent et ne demandent qu'à être activés. Les citoyens doivent exiger que cesse ce pillage de la collectivité et remettre la finance à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter, celle d'un outil contrôlé démocratiquement et à disposition d'une économie respectueuse des hommes et de l'environnement.
... **PROPOSITION VALIDÉE !**

Dès 1980, la Commission du droit international des Nations unies proclamait : « Un Etat ne saurait, par exemple, fermer ses écoles, ses universités et ses tribunaux, supprimer sa police et négliger ses services publics au point d'exposer sa population au désordre et à l'anarchie, simplement en vue de disposer de fonds nécessaires pour faire face à ses obligations vis-à-vis de ses prêteurs étrangers. »

Honoré de Balzac :
« Qui perd ses dettes s'enrichit. »

Causeries d'appartement :

Le comité local vous propose d'organiser chez vous une soirée causerie sur le sujet de la dette publique. Invitez des amis, des collègues, des voisins, etc... deux ou trois membres du comité local se joindront à vous pour une discussion citoyenne sur ce thème fondamental.

Attac.78re@laposte.net